

La difficile alternative aux « sorties » de ZEP

Enseignants et parents d'élèves s'inquiètent de la remise à plat des zones d'éducation prioritaire

Il y a là un air de déjà-vu, ou plutôt de déjà entendu. Un peu comme pour la réforme des rythmes scolaires, la refonte des ZEP, qui semblait faire consensus il y a quelques mois, se heurte à des résistances plus vives qu'attendues. Car si personne ne conteste une remise à plat des zones d'éducation prioritaire – dont le nombre a été multiplié par trois en trente ans, personne non plus, du côté des enseignants comme des parents d'élèves, ne saurait accepter d'être du jour au lendemain rayé de la carte, autrement dit privé des moyens supplémentaires qu'apporte la labellisation. On a beau parier, Rue de Grenelle, sur une « mobilisation circonscrite », rappeler que les « sorties » de ZEP seront compensées par autant d'« entrées », la liste des collèges en grève et des écoles occupées s'allonge de jour en jour.

A deux semaines de l'annonce des 1 082 nouveaux réseaux d'éducation prioritaire, les REP, les mêmes slogans se font entendre, de Dijon à Paris : « Touche pas à ma ZEP », « ZEP = zones d'éducation poignardée »... « La contestation peut faire tache d'huile, estime Clément Dirson, du SNES-FSU-93, syndicat majoritaire dans le second degré. Dans l'académie de Créteil, c'est parti d'établissements déclassés avant de s'étendre aux ZEP rurales, et aujourd'hui, même des collèges qui ne relevaient pas de l'éducation prioritaire s'y agrègent. Dans les territoires difficiles ou isolés, avoir 25 élèves par classe est devenu une condition non négociable de l'exercice du métier. »

Même dans la centaine de REP + dits « préfigureurs », ceux où la réforme est expérimentée depuis septembre, des déceptions se font entendre. « Des dispositions affichées, rien – ou si peu – n'a été mis en œuvre », assure un professeur du collège Bellefontaine de Toulouse, mobilisé depuis le 27 novembre. Selon lui, aucun moyen supplémentaire n'a été octroyé pour l'accompagnement continu des élèves de 6^e – l'un des enjeux pédagogiques de la réforme –, l'aide aux devoirs, le tutorat... « Autour de nous, on apprend que des collèges seront évincés de la carte et on se sent un peu responsables, dit-il. La mise en concurrence, le jeu des vases communicants, c'est insoutenable. »

« Moyens proportionnés »

Si l'on s'en tient aux déclarations de la ministre de l'éducation, l'alternative binaire – « être ou ne pas être REP » – serait sur le point d'être dépassé. « Les écoles, les collèges et les lycées recevront des moyens proportionnés non seulement à la démographie, mais aussi aux difficultés de leurs élèves », a assuré Najat Vallaud-Belkacem le 28 novembre. « En réformant notre système d'allocation des moyens, nous prendrons en compte les réalités de chaque établissement et mettrons fin aux effets de seuil qui les inquiètent. »

Dans la novlangue du ministère, cela vaut engagement à ne pas augmenter le nombre d'élèves par classe dans la centaine de réseaux sur le point de quitter l'éducation prioritaire. Idem pour les quelque

200 écoles recensées par les syndicats comme « orphelines » – celles qui échappent au nouveau label parce que les collèges auxquels elles sont rattachées sont considérés comme suffisamment mixtes socialement, alors qu'elles-mêmes ne le sont pas.

Pour ces établissements, un nouveau sigle : les CAPE, pour « conventions académiques de priorité éducative », qui doivent, en principe, « garantir les moyens pour trois ans ». Et un « nouveau mode de calcul, permettant de répartir les moyens proportionnellement à la difficulté sociale », lui aussi divulgué avant Noël, indique le ministre. La première « vraie » réforme éducative de M^{me} Vallaud-Belkacem, tout occupée, jusqu'à présent, à mettre en musique celles initiées par ses prédécesseurs ? Selon les informations, la DEPP, le service statistique du ministère, y travaille depuis plus d'un an.

Une réforme explosive ?

Actuellement, la répartition des moyens repose sur un critère dominant, territorial. Un critère « social », agrégat d'indicateurs (taux de chômage, catégories socioprofessionnelles...), permet de procéder à des « ajustements ». Dans le modèle qui se dessine, les deux critères auraient autant de poids l'un que l'autre. Et le facteur social serait fondé sur un seul indice : le revenu fiscal par unité de consommation des ménages.

Une réforme explosive ? Il est certain qu'en permettant une redistribution des moyens entre les

académies, voire entre les établissements – favorisés et défavorisés –, la ministre prend un risque politique. Vincent Peillon, qui avait effleuré l'idée en ouvrant, fin 2013, le débat sur le temps de travail en classe prépa, n'avait pas résisté longtemps face à la grogne des enseignants. Lier les deux réformes, celle de l'allocation des moyens à celle de l'éducation prioritaire, pourrait en tout cas permettre, selon l'Observatoire des zones prioritaires (OZP) qui fait référence sur le sujet, d'atténuer la « brutalité » des sorties de ZEP.

« Le nouvel outil, qui servira à la répartition entre les académies, pourra être dupliqué au niveau des départements, des communes, mais aussi des quartiers », explique son président, Marc Douaire. Pourtant, sur le terrain, le scepticisme est de rigueur. « Plutôt que de créer des REP qui ne disent pas leur nom, pourquoi ne pas élargir la carte ? », demande le syndicaliste Clément Dirson. C'est là la revendication portée par la fédération FSU, qui appelle à la mobilisation le 17 décembre. Restent deux semaines à la ministre pour affiner son argumentaire. ■

MATTEA BATTAGLIA

« La mise en concurrence, le jeu des vases communicants, c'est insoutenable »

Un professeur du collège Bellefontaine de Toulouse

40

départements

Le Snuipp-FSU, syndicat majoritaire parmi les professeurs des écoles, a recensé des mobilisations sous différentes formes – de la pétition à la grève – dans une quarantaine de départements contre la réforme de l'éducation prioritaire. L'Observatoire des zones prioritaires (OZP) évoque, lui, une douzaine d'académies touchées, y compris celles, comme Lille ou Créteil, plutôt bien dotées en « réseaux d'éducation prioritaire ». L'académie de Lille en a obtenu 117, Créteil 130. Sur tout le territoire, 1 082 nouveaux réseaux (dont 350 REP+, identifiés comme les plus prioritaires) doivent être opérationnels à la rentrée 2015.